

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 avril 2018

A 20 H 30 – CONVOCATION DU 19 avril 2018

Présents : GOZZERINO Gislain – MORISET Marc, GASPAROTTO Benoit, MARILLIER Mireille, MARTY Thierry, GIBERT Mickaël, VAN DE HEL Wander,

Procuration : BARBIN Stéphanie –

Excusées : YRIEIX Françoise – BARBIN Stéphanie

Absents : MAJOU Frédéric,

ORDRE DU JOUR

- DOSSIER ASSAINISSEMENT – PRESENCE DE RESPONSABLE EAU 47

Présence de Mme LELANIC Présidente de Eau 47 et de Monsieur PENIDON Directeur Eau 47

Monsieur le Maire remercie la présence de Mme LELANIC et Monsieur PENIDON

Il présente l'historique de l'assainissement du village en précisant qu'il a été créé en 1988

Monsieur PENIDON présente Eau 47 en précisant que le syndicat est un syndicat mixte.

Lorsqu'une commune transfère une compétence à Eau 47, la commune reste propriétaire de son bien.

Si eau 47 effectue des travaux sur le bien de la commune, le bien restera à la commune.

Si eau 47 crée un nouveau bien il deviendra la propriété de Eau 47

Pas de cotisation et pas de droit d'entrée.

- ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de la gravière de l'entreprise MAZOYER à Le Temple Sur Lot et demande au Conseil de donner son avis sur le projet, le conseil ne s'oppose pas au projet.

- AMENAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL DE RIBET

1. Monsieur le Maire présente le projet de construction de 2 bâtiments par l'EARL de Ribet, et précise que le paysagiste conseil de l'Etat a imposé des conditions pour le remblaiement du chemin

- QUESTIONS DIVERSES

- Devis bornes incendie : Route de Monclar pour le secteur du château d'eau pour un montant de 2 700 € TTC

Secteur Touraille montant 3 000 € TTC

Secteur les Bernats montant de 2 330 € TTC

Le Conseil donne un avis favorable pour réaliser tous les travaux suivant les devis ci-dessus, soit un montant total de 8 030.00 € TTC

Devis de bornage du terrain pour un montant de 996.00 € validé à l'unanimité par le conseil municipal.

Chemin de Galine, Monsieur GIBERT Mickaël précise que le chemin sera aménagé carrossable avec la terre de décaissé des bâtiments et planter le talus avec des arbres de type pruniers ou noisetiers.

Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, avis favorable du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15